

[Traduction]

M. Munro (Hamilton-Est): Ma foi, monsieur l'Orateur, cela a toujours été, à mes yeux, un point délicat. En l'occurrence, les débardeurs des autres régions du pays respectent la loi et déchargent les navires. On peut donc dire que, d'une manière générale, les débardeurs respectent la loi, sauf dans les ports en question.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE DRAGAGE—LA PORTÉE DES NOUVELLES MODALITÉS D'ADJUDICATION DES CONTRATS—LA CONSULTATION DES ADMINISTRATIONS MUNICIPALES INTÉRESSÉES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Travaux publics; elle a trait à sa déclaration du 2 mai sur les principes directeurs s'appliquant aux travaux de dragage et à leur efficacité. L'honorable représentant peut-il donner à la Chambre l'assurance que tous les travaux de dragage effectués dans les ports canadiens sont assujettis aux principes directeurs qu'il a annoncés vendredi?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): De façon générale, monsieur l'Orateur, tous les travaux de dragage effectués pour le compte des organismes fédéraux sont assujettis à ces principes directeurs.

M. MacKay: J'ai une brève question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme au moins deux des poursuites intentées contre les compagnies de dragage avaient trait à des travaux effectués dans des ports qui ne sont pas visés par la loi sur le Conseil des ports nationaux, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures le gouvernement veut bien prendre pour assujettir ces travaux à ces principes? Nous dirait-il en outre s'il a consulté les commissions et les municipalités qui y sont représentées de façon qu'on puisse remédier aux lacunes apparentes de ces principes directeurs?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien ce que le député veut dire lorsqu'il parle des lacunes apparentes des principes directeurs, mais nous entendons offrir aux autres organismes publics les mêmes conseils que ceux qui nous guident nous-mêmes.

LE DRAGAGE—LES NOUVELLES MODALITÉS ET LE CAS DES PORTS ADMINISTRÉS PAR DES COMMISSIONS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): J'ai une autre question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il simplement s'il s'est réellement attaqué aux problèmes qui se posent du fait qu'un si grand nombre de nos grands ports sont régis par des commissions portuaires comme celle de Hamilton, et s'il a fait en sorte qu'elles appliquent en l'occurrence les principes directeurs en question?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, sans doute la Chambre sait-elle pertinemment que le port de Hamilton ne relève pas du Parlement du Canada et qu'il ne dépend pas non plus du gouvernement fédéral.

Une voix: Voilà!

M. Drury: Lorsque les commissaires du port de Hamilton prennent une décision, c'est généralement dans le sens

Questions orales

de leurs intérêts et sans qu'elle leur soit dictée par le gouvernement fédéral.

LE DRAGAGE—L'INCUPLATION DE COMPAGNIES, LES APPELS DE SOUMISSIONS ET LES NOUVELLES GARANTIES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Peut-il nous dire si le gouvernement a sollicité des offres des compagnies de dragage actuellement inculpées avant d'annoncer à la Chambre vendredi les garanties qu'il va exiger à ce sujet?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, nous avons pris avec certaines des compagnies frappées actuellement d'accusations toute une série de dispositions selon un ordre chronologique. Le ministère des Travaux publics a conclu des contrats dont l'exécution remonte à l'an dernier. Ils ont été signés il y a un an et, par la suite, des appels d'offres ont été lancés au tout début de cette année. Il y en aura d'autres. Il s'agit donc d'une part de contrats déjà existants et d'autre part de futures demandes de soumissions.

M. Lawrence: Ces garanties, si elles doivent avoir la moindre valeur, s'appliqueront-elles aux contrats déjà adjudgés cette année?

M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

● (1420)

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE DÉBATS PUBLICS EN RAISON DE L'ADOPTION PRÉSUMÉE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant. Il s'agit d'une affaire où l'intégrité de certaines déclarations publiques du gouvernement est mise en doute, affaire d'une grande importance pour le comité mixte chargé d'étudier le Livre vert sur l'immigration. Par suite de nouvelles fondées sur des entretiens avec les hauts fonctionnaires de l'immigration, et selon lesquels le cabinet a déjà approuvé provisoirement une politique d'immigration de base, le premier ministre suppléant peut-il nous assurer que les débats publics du gouvernement seront plus que de simples formalités de relations publiques sur une mesure que le gouvernement répugne à adopter?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je puis donner une réponse positive à cette question. Le cabinet n'a pas encore discuté de la politique d'immigration. Nous attendons le rapport du comité mixte sur la politique d'immigration.

M. Baldwin: Vous avez omis deux virgules.

M. Epp: Vu cette réponse, le premier ministre suppléant peut-il nous dire comment il faut considérer les déclarations du premier ministre à la conférence du Commonwealth concernant l'immigration, puisqu'il affirme qu'aucune décision n'a été prise et que le cabinet n'a pas encore discuté de la politique d'immigration qu'il va falloir adopter?